

Les clefs du succès d'un passage à la carte



Sommaire

- 4 Les grandes questions
- 8 Les dix clés d'un passage réussi à la carte Ticket Restaurant®
- 10 Et aussi ... Ces questions qui méritent réponses !
- 12 Témoignages
- 14 Vos 4 bonnes raisons de passer à la carte Ticket Restaurant®



Edito

La carte Ticket Restaurant® a fêté ses trois ans en avril 2017. C'est un succès. Fin juin, il y avait en France plus de 430 000 porteurs de carte.

La même tendance positive se constate auprès des affiliés : au 30 août 2017, ils étaient déjà 130 000 à avoir enregistré au moins une transaction avec la carte, plus du double par rapport à 2015.

Plus de la moitié des dépenses – d'un montant moyen de 11 euros – sont effectuées dans la restauration, les commerces de proximité et les hypermarchés recueillant le reste des 90 000 transactions quotidiennes.

Ces chiffres sont très encourageants et la dynamique reste résolument positive. Les nouveaux clients d'Edenred France sont d'ailleurs nombreux à opter pour la solution carte Ticket Restaurant®. Ceux qui proposaient jusque-là des titres papier à leurs collaborateurs, examinent eux-aussi avec attention les avantages de la migration - en termes de gestion, d'optimisation de la distribution et de sécurité - tout en s'interrogeant sur la conduite du changement à mener.

C'est pour les aider dans cette réflexion que nous avons décidé, deux ans après sa première édition, de rédiger le deuxième volet du Guide du passage à la carte, en le sous-titrant « Les clés du succès ». Parce que les nombreuses expériences réussies d'entreprises sont riches d'enseignements ; parce que des bonnes pratiques se dégagent des projets que nous accompagnons au quotidien ; parce que notre Centre de Relation Clients les accompagne au quotidien et sait ce qui les préoccupe...

...Ces « clés du succès » ne demandent qu'à ouvrir la voie de votre propre réussite lors de votre passage à la carte Ticket Restaurant®. Nous vous souhaitons une bonne et fructueuse lecture !



Côté client

Priorité à la simplicité de la relation avec Edenred France, et du processus de commande



L'interlocuteur du CRC est clairement identifié. Lorsqu'il appelle, le lien est immédiatement fait sur ses commandes en cours, ses demandes en attente. Ainsi, la perte de temps est minime.

Le CRC prend en charge tous les types d'entreprises et gère directement les commandes de cartes, leurs rechargements, les soldes de comptes.

En complément, le service ATC (Assistance Technique Client) les accompagne dans la digitalisation de la relation client. L'objectif commun d'Edenred France et du client, autour du support dématérialisé que constitue la carte Ticket Restaurant®, est de numériser l'ensemble du processus (commandes de cartes, activation, commandes et chargements mensuels, duplicata de facture, paramétrage des conditions d'utilisation du week-end...).

La précision des données bénéficiaires transmises par le client est un élément essentiel d'un passage réussi à la dématérialisation. Cet investissement limite en aval les difficultés ou les erreurs de chargement sur la carte. L'interopérabilité des logiciels de paie du client avec le système de commande d'Edenred France permet de pousser encore plus loin l'intégration et notamment d'ajuster de mois en mois la somme à charger sur le compte de chaque bénéficiaire, en fonction de son nombre de jours de présence effectifs.

Les grandes questions



Faire évoluer les habitudes d'utilisation des titres papier Ticket Restaurant®, accompagner les responsables de l'administration du personnel dans leurs projets de migration et dans la simplification de leurs processus de commande, répondre aux interrogations des bénéficiaires... Autant de missions dévolues au CRC (Centre de Relation Clients) d'Edenred France, un observatoire privilégié pour toutes les questions qui se posent encore autour de la fameuse carte Ticket Restaurant®!

La satisfaction au quotidien des entreprises proposant les produits d'Edenred France – les titres Ticket Restaurant®, Ticket Kadéos®... – à leurs salariés, ne saurait reposer uniquement sur l'excellence des processus mis en place – commande, livraison, facturation. Elle dépend aussi, et pour une large part, de la capacité du fournisseur à répondre – rapidement et complètement – aux questions qui se posent, à toutes les étapes de l'utilisation des produits. Et ce, du côté des bénéficiaires comme du côté des services de paie et d'administration du personnel.

Edenred France a choisi de confier cette mission à un CRC (Centre de Relation Clients) totalement intégré. Ces 120 salariés de la société, présents au siège de l'entreprise à Malakoff, ont traité en 2015 la bagatelle de 495 000 appels. Parmi eux, un nombre croissant concerne la carte Ticket Restaurant®, au fur et à mesure que son usage se répand parmi les entreprises.

Le CRC est organisé en deux pôles, qui répondent pour l'un aux salariés bénéficiaires, pour l'autre aux clients – c'est-à-dire les services paie ou RH des entreprises ayant souscrit à l'une des offres d'Edenred France. Dans les deux cas, il propose un observatoire privilégié sur les questions qui préoccupent les utilisateurs mais aussi sur l'évolution de leurs comportements dans le temps et enfin, sur la pénétration globale de la carte Ticket Restaurant® dans le monde de l'entreprise.

Le Top 5 des questions posées par les clients (services paie, RH,...) et leurs réponses

Quel est le délai de livraison d'une commande de carte Ticket Restaurant® ?

La commande de carte est livrée sous 5 jours à réception de paiement.

Quel est le délai de chargement d'une carte Ticket Restaurant® ?

Les cartes de vos bénéficiaires sont chargées dans un délai maximum de 48h à réception du paiement.

Comment peut-on activer les cartes Ticket Restaurant® ?

L'activation peut se faire de 3 manières :

- Activation par le client (gestionnaire de commande) qui envoie un mail à l'adresse : activation-clients-FR@edenred.com (l'activation sera effective sous 24h à réception du mail).
- Activation par le bénéficiaire,
 - en se connectant sur son espace personnel [MyEdenred.fr](https://myedenred.fr)
 - ou via le serveur vocal interactif au 01.78.91.74.10

Comment passer une commande de cartes ou de chargements de cartes Ticket Restaurant® ?

La commande s'effectue sur votre espace clients (<https://clientv2.edenred.fr>). Il vous permet ensuite de suivre vos commandes, de télécharger vos factures, d'obtenir un historique de vos commandes.

Où puis-je utiliser ma carte Ticket Restaurant® ?

Elle est, comme le titre papier Ticket Restaurant®, utilisable sur l'ensemble du réseau d'affiliés Ticket Restaurant®.

Une liste complète est disponible sur ticketrestaurant.fr et sur l'application mobile MyEdenred téléchargeable gratuitement via Apple Store et Google Play.

Côté bénéficiaires

La pédagogie, un investissement payant en quelques semaines



Les bénéficiaires de la carte Ticket Restaurant® qui contactent le CRC disposent - mais n'en sont pas toujours conscients au début - d'un espace personnel sur Internet MyEdenred.fr et d'une application mobile (MyEdenred). Le rôle du CRC, lors d'un premier contact téléphonique est souvent de leur rappeler car cet espace offre de nombreux services : activation de leur carte, consultation de leur solde, accès à la géolocalisation des affiliés, offres promotionnelles émanant d'affiliés, services d'urgence, par exemple pour faire opposition sur la carte en cas de perte ou de vol, récupérer son code confidentiel, etc.

A noter que les bénéficiaires peuvent retrouver ces mêmes services sur leur smartphone, après avoir chargé l'application mobile MyEdenred mise gratuitement à leur disposition.

En gérant directement - et quelle que soit la taille de l'entreprise cliente - les questions des salariés, le CRC décharge le service administratif du client d'une mission de support, consommatrice de ressources, en particulier lors d'un passage à la carte Ticket Restaurant®. Il passe en particulier beaucoup de temps à expliquer, les « nouvelles » règles d'utilisation de la carte (plafond à 19 euros, utilisation strictement personnelle, paiements multiples possibles la même journée, et au centime près...). Son rôle pédagogique est essentiel et les différentes enquêtes de satisfaction, qui portent sur la qualité des réponses apportées et mesurent également l'évolution du niveau de satisfaction, démontrent qu'une période de trois mois environ est nécessaire pour aplanir les freins à l'utilisation du nouveau support.

Les 10 questions « classiques » posées par nos bénéficiaires

Le CRC répond directement à ces questions et indique également que le bénéficiaire peut les résoudre seul la plupart du temps, en utilisant son espace personnel MyEdenred.fr ou l'application mobile MyEdenred ou le serveur vocal interactif mis à disposition.

Les moyens d'activation de la carte

Le bénéficiaire peut l'activer sur son espace personnel MyEdenred.fr.

Les endroits où utiliser la carte (réseau d'affiliés)

Une liste complète est disponible sur ticketrestaurant.fr et sur l'application mobile MyEdenred téléchargeable gratuitement via Apple Store et Google Play.

Les moyens de consultation du solde de la carte

En plus de MyEdenred.fr, de l'application mobile MyEdenred, et du serveur vocal interactif, il est possible de se faire envoyer le solde par SMS. à noter que le solde est également présent sur la facture après chaque transaction.

La perte de la carte

La mise en opposition de la carte peut-être réalisée immédiatement sur l'espace personnel de MyEdenred.fr, via l'application mobile ou via le CRC.

L'oubli du code Pin

Le code PIN est récupérable à tout moment sur l'espace personnel MyEdenred.fr, sur l'application mobile ou en contactant notre Centre de Relation Clients.

L'impossibilité d'utiliser la carte le dimanche

La carte Ticket Restaurant® peut être utilisée du lundi au samedi comme spécifié dans l'article R 3262-8 du code du travail. Seuls les salariés bénéficiant d'une dérogation demandée par leur employeur peuvent utiliser leur carte Ticket Restaurant® le dimanche ou les jours fériés.

Le montant du chargement par l'employeur

L'employeur vérifie le nombre de jours travaillés le mois précédent.

Les refus d'un restaurateur de prendre la carte Ticket Restaurant®

Il est possible de le déclarer sur MyEdenred.

Les problèmes rencontrés lors de transactions

Concernant les transactions refusées, 70% d'entre elles sont liées à une mauvaise utilisation. Elles peuvent notamment être liées à un solde insuffisant ou à un dépassement du plafond journalier. Les bénéficiaires ayant installé l'application MyEdenred peuvent activer un service de notifications qui les informe lorsqu'une transaction est refusée et leur explique la raison du refus.

Les possibilités d'échange du solde de la carte en début d'année calendaire, à l'instar de la procédure classique avec les titres sous forme papier

Le solde est utilisable jusqu'à la fin février et ce qui reste peut être échangé à la demande du bénéficiaire entre le 1^{er} et 15 mars via MyEdenred.fr.

Côté entreprises

La préparation du projet est aussi essentielle

Après deux ans de fonctionnement, et plusieurs dizaines de milliers d'appels téléphoniques relatifs à l'utilisation de la carte Ticket Restaurant®, le CRC est en mesure d'affirmer que la proportion d'appels, rapportée au nombre de bénéficiaires de l'entreprise, est fortement corrélée à la qualité de la préparation du projet par l'entreprise d'une part et à la sérénité du climat social d'autre part.

C'est en toute connaissance de cet enjeu et de l'intérêt de soutenir les entreprises en amont du passage à la carte, pour informer leurs salariés et répondre à toutes leurs questions, qu'Edenred France met de nombreux documents à leur disposition. L'expérience permet là aussi de constater une baisse du taux d'appels entrants au CRC et l'aplanissement plus rapide des difficultés liées au changement, une fois les nouvelles règles d'accès aux titres-restaurant bien maîtrisées.



Le CRC en chiffres

En 2016, le CRC a traité 497 000 appels téléphoniques

48% des appels émanent des bénéficiaires dont 54 185 appels pour la carte Ticket Restaurant®

48% des appels proviennent des services paie et administration du personnel

75% des appels entrants concernent nos clients de la solution Ticket Restaurant® dans ses deux versions (papier et carte)

4%

En moyenne quatre bénéficiaires de la carte Ticket Restaurant® sur cent passent un appel au CRC



Les dix clés d'un passage réussi à la Carte Ticket Restaurant®



Quels ingrédients pour une mise en place réussie de la carte Ticket Restaurant® ?

La motivation de l'entreprise, des objectifs clairs et affirmés, le sens du dialogue et le combat des idées reçues, des phases de tests, le recueil d'expériences et... la patience. François Alonge, Directeur national des ventes Middle Market et Cédric Leloup, Directeur national des ventes Secteur Public, tous deux chez Edenred France, nous font découvrir les clés du succès, à la lumière des centaines de projets qu'ils ont déjà accompagnés.

Comment amorcer une telle conduite du changement ? Deux ans après les premières mises en place, les projets se multiplient : + 10% des nouveaux bénéficiaires dans les moyennes entreprises sont déjà équipés d'une carte ; quant au secteur public, après un premier exercice calme, dû aux processus pluriannuels de passation des marchés, 2016 se révèle l'année du décollage ! De quoi dégager de bonnes pratiques, à la lumière des expériences réussies... et en profitant des ajustements réalisés grâce aux pionniers.



François Alonge et Cédric Leloup nous en font la synthèse.

1 Bien identifier le projet et ses objectifs

« Les entreprises qui adoptent le support carte ont un ou des objectifs clairement identifiés » explique François Alonge. Tout au long du projet, ils vont leur permettre de tenir le cap, face à des habitudes bien ancrées d'utilisation et de gestion des titres-restaurant papier. Les objectifs les plus fréquents portent sur la réduction des frais de livraison, la simplification et la sécurisation de la distribution des titres aux salariés, le temps économisé pour les responsables de l'administration de la paie, la dimension innovante qui renforce l'image de la société ou encore la mise en cohérence du processus Ticket Restaurant® avec leurs politiques de dématérialisation (bulletins de paie, entretiens annuels, formations, factures...).

2 Jouer la carte image et la cohérence d'une politique de dématérialisation

Les entreprises engagées dans des stratégies de digitalisation sont aujourd'hui nombreuses. Présenter le passage à la carte Ticket Restaurant® comme une contribution à l'effort général de dématérialisation des processus peut s'avérer payant vis-à-vis des bénéficiaires. De même, les sociétés innovantes - par exemple les agences de communication, digitales ou technologiques comme les ESN (Entreprise de services du numérique), avec de surcroît des collaborateurs à la moyenne d'âge peu élevée, peuvent dans le cadre d'un tel projet, cultiver la cohérence de leur image de précurseur.

3 Surveiller les progrès avec des indicateurs judicieux

Pour mesurer l'évolution et les bénéfices d'une mise en place d'un support dématérialisé, il est important de mettre en place des indicateurs :

- côté clients pour mesurer les gains de temps et les gains financiers liés à la gestion et à la distribution (indicateurs du temps passé à la gestion du processus...)
- et côté bénéficiaires pour mesurer l'adhésion et la bonne compréhension du dispositif (plafond, jours d'utilisation, réseau...). Les indicateurs à mettre en place pourraient être par exemple : le nombre de bénéficiaires qui choisissent la carte, le nombre de questions des salariés, etc...

« Nos clients les plus sensibles comme les ESN ou encore les enseignes de distribution spécialisée mesurent en particulier les bénéfices liés aux délais de mise à disposition » note François Alonge. « Le chargement se fait désormais simultanément, pour tous les porteurs de carte, présents ou pas dans l'entreprise. C'est un gain énorme ».

4 Se lancer au bon moment

Dans la mesure où le passage à la carte n'est pas obligatoire, certains clients hésitent à se lancer. « Mais les structures les plus importantes, conscientes de l'importance de la conduite du changement et de la nécessité d'être accompagnées par leur fournisseur de titres-restaurant, anticipent de possibles évolutions légales en faveur de la dématérialisation - à l'instar de ce qui s'est passé ces dernières années pour la TVA, les données sociales ou encore l'impôt sur les sociétés. Elles comprennent que c'est le sens de l'histoire et aussi que la multiplication soudaine des projets de dématérialisation pourrait rendre leur fournisseur de titres-restaurant moins disponible ».

La solution, estiment François Alonge et Cédric Leloup, passe par la mise en place d'une méthodologie et d'un calendrier précis qui tiennent compte des étapes indispensables à franchir comme la présentation du projet aux Instances Représentatives du Personnel (IRP), la mise en place d'un plan de communication, ou encore la création d'un groupe pilote voire le lancement d'une phase de test. « Nous sommes transparents avec nos clients, en leur annonçant des phases d'adaptation de quatre à six mois, avant que les nouvelles habitudes soient adoptées par les collaborateurs et que le processus dématérialisé soit totalement maîtrisé ».

5 Informer les IRP et les salariés

Une fois la décision prise par l'entreprise, les IRP (Instances représentatives du personnel) doivent être informées voire consultées. L'entreprise ou la collectivité peuvent également informer leurs salariés ou agents à travers des réunions pour répondre à leurs questions et en leur fournissant des documents leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la carte. Edenred France est aux côtés de ses clients pour les accompagner dans ces démarches.

« Nous attendons bien sûr que la direction nous le demande » rassure Cédric Leloup. « Nous nous tenons à leur disposition pour leur présenter des retours d'expériences réussies dans des entreprises de taille et de secteur similaires » ajoute François Alonge.

Le constat reste optimiste : dans le secteur public comme dans les entreprises privées, les représentants du personnel ne jouent pas l'obstruction. Au contraire, tout le travail d'information sur les objectifs et le calendrier fait en amont, notamment auprès des IRP, facilite la mise en place et le déploiement du projet.

6 Combattre les idées reçues

L'arrivée de la carte suscite des interrogations, voire des réticences, rien ne sert de le cacher. « Il y a beaucoup d'idées reçues, admet Cédric Leloup, mais généralement, une fois les réunions d'information passées, les vraies résistances se font rares et sont limitées à quelques individus ».

Les principaux freins portent sur le plafond d'utilisation quotidien, la possibilité d'effectuer des paiements le week-end ou en soirée et sur le manque de restaurants et de commerces acceptant la carte.

Le rappel des règles historiques d'utilisation des titres-restaurant et la présentation détaillée des commerçants acceptant la carte dans les environs de l'entreprise permettent généralement de lever la plupart de ces idées reçues.

Dans les collectivités, « les dirigeants doivent aussi écouter la majorité des bénéficiaires qui seraient partants, pour s'en faire des ambassadeurs du projet. Par exemple, en les intégrant dans des groupes pilotes, dont les comptes rendus, à l'issue de ces périodes d'essais, seront très écoutés de leurs collègues ».

7 S'appuyer sur le commerce de proximité

Parmi les questions régulièrement soulevées lors des réunions d'information des salariés, l'acceptation de la carte Ticket Restaurant® par les commerçants chez qui ils ont leurs habitudes, revient souvent. Or « ces derniers sont aujourd'hui moteurs dans le passage à la carte, puisqu'ils gagnent en sécurité, en souplesse de gestion et



en délais de paiement, donc en trésorerie ... on oublie souvent de rappeler qu'ils sont de grands bénéficiaires », explique Cédric Leloup.

L'ensemble des commerces de proximité affiliés est mis à disposition par Edenred France sur tous ses outils. La carte Ticket Restaurant® est acceptée dans l'ensemble du réseau qui accepte le titre papier, à condition bien sûr que les commerçants affiliés soient équipés d'un terminal de paiement.

8 S'assurer de la qualité des données et de l'interopérabilité avec les systèmes de paie

Comme pour toute dématérialisation de processus, la qualité des données transmises par les clients est primordiale. En l'occurrence, il s'agit des informations permettant la vérification de l'identification des salariés ou agents nécessaires au chargement des cartes : nom, prénom, adresse du destinataire, numéro de matricule, nombre de jours à créditer, etc.

« A l'occasion du passage à la carte, nombre de clients en profitent pour réviser leur politique de comptabilisation du nombre de titres à créditer et passent par exemple d'un nombre de titres forfaitaire à échoir, avec une régularisation à posteriori, à un nombre dit à terme échu, qui prend en compte l'ensemble des événements du mois passé (absences, congés)».

Les données sont en général extraites depuis le logiciel de paie de l'entreprise et transmises de façon sécurisée à Edenred France. La cellule ATC (Assistance Technique Client) d'Edenred France accompagne les clients dans la mise en place du workflow de commandes.

9 Replacer le déjeuner au centre de la journée

Le passage à la carte Ticket Restaurant® peut être l'occasion de rappeler les textes originaux fondant les usages des titres-restaurant : « l'entreprise participe à tout ou partie du repas des salariés ».

Au-delà de la mise en place de ces titres-restaurant, c'est l'occasion d'évoquer l'équilibre de ces repas et la nécessité d'une pause dans la journée.

Les RH accompagnent généralement leur message sur l'équilibre alimentaire par la mise à disposition dans l'entreprise de paniers de fruits et/ou la vente de paniers bio à emporter. Edenred France soutient cette démarche en proposant à ses clients des outils de communication sur l'alimentation saine et équilibrée (fruits et légumes de saison, cahiers de recettes équilibrées...).

« Dans le secteur public, explique Cédric Leloup, les directions des ressources humaines se saisissent de ce projet pour favoriser la concentration de la dépense dans leur territoire en négociant avec les commerces de proximité autour des lieux de distribution, pour qu'ils proposent des menus équilibrés et complets – entrée, plat, dessert – en cohérence avec la valeur faciale du titre ou offrir un avantage (café offert,...) ».

« Les chiffres parlent d'eux mêmes », souligne François Alonge. « 65 % des dépenses réalisées avec la carte Ticket Restaurant® sont effectuées entre midi et quatorze heures du lundi au vendredi. La carte Ticket Restaurant® permet de recentrer le dispositif titre-restaurant sur sa vocation originelle, c'est-à-dire la contribution de l'employeur à une pause déjeuner équilibrée du salarié. »

10 Prendre la mesure du projet

Comme tout changement, la mise en place de la carte Ticket Restaurant® nécessite d'être accompagnée. Il n'y a pas d'exemple de retour en arrière d'une entreprise lors de la mise en place de la carte Ticket Restaurant®. En revanche, le CRC (Centre de Relation Clients) d'Edenred France constate qu'une période d'environ 3 mois est nécessaire à l'adoption des bonnes pratiques par les bénéficiaires. Il y a donc une période de transition incompressible à gérer. Le savoir à l'avance permet de ne pas s'en irriter côté management et de ne pas relâcher les efforts de pédagogie. Les entreprises peuvent compter sur Edenred France pour les accompagner, avant le lancement du projet comme après, aussi longtemps que nécessaire. C'est le prix – minime – à payer pour retirer finalement tous les bénéfices associés au passage à la carte. L'expertise et l'accompagnement d'Edenred France rassurent les clients sur la bonne gestion de cette période de transition avec notamment des campagnes d'emails sur les bonnes pratiques, de nouvelles réunions d'information etc... L'accent est mis sur la pédagogie.



Petites entreprises une trésorerie et une gestion simplifiées

Les plus petites entreprises – avec une moyenne de 10 bénéficiaires – passent historiquement leurs commandes de titres Ticket Restaurant® par téléphone ou par mail. « Leurs gérants ont peu de temps, ils sont très soucieux de simplicité et aussi de limitation des frais d'envoi, ce qui les amène à regrouper les commandes de plusieurs mois. La conséquence, c'est qu'ils font du stock et puisent dans leur trésorerie » explique Véronique Windal, Directrice PME chez Edenred France.

En choisissant la carte Ticket Restaurant®, pour une première adhésion ou dans le cadre d'une évolution des titres papier vers la carte, le gain de temps et de trésorerie est conséquent d'autant que les entreprises peuvent commander en ligne.

L'adhésion des salariés à la carte est facilitée par l'ensemble des supports documentaires développés par Edenred France – fascicules, site Internet, etc... Les salariés ont accès à tous les services pour bien utiliser leurs cartes : application mobile, espace personnel MyEdenred, assistance téléphonique.

« Le changement d'habitudes peut parfois demander du temps dans les entreprises de taille moyenne ou grande. Dans les petites entreprises, plus réactives, le message est direct et facile à délivrer : souplesse et simplicité d'utilisation. Le salarié peut dépenser jusqu'à 19 euros par jour du lundi au samedi, en plusieurs fois, au centime d'euro près, dans plus de 130 000 établissements*. A tout moment, il peut suivre le solde de sa carte, localiser les établissements les plus proches grâce aux outils mis à sa disposition. Sa carte est totalement sécurisée et il peut la mettre facilement en opposition en cas de perte ou de vol » conclut Magali Delagrange.

*sous réserve d'être équipé d'un terminal de paiement (TPE) avec l'application CONECS

Et aussi... ces questions qui méritent réponses !



Bénéficiaires, entreprises et affiliés s'interrogent parfois sur le titre-restaurant dématérialisé. En n'osant pas toujours poser les questions qui les préoccupent. Edenred France le fait pour eux, dans cette page. Et leur apporte des réponses...



Qu'est-ce qui change dans les règles d'utilisation du titre-restaurant dématérialisé ?

Contrairement aux idées reçues, la même réglementation s'applique aux titres dématérialisés et aux titres papier.

- Plafond quotidien de 19 euros maximum
- Utilisation pendant les journées travaillées (y compris le samedi), à tout moment de la journée
- Utilisation par dérogation le dimanche, si le salarié travaille ce jour-là
- Utilisation par la personne bénéficiaire, à l'exclusion de tout tiers
- Utilisation pour payer un repas au restaurant, chez un traiteur ou un commerçant affilié, ou dans le cadre d'achats alimentaires (enseigne de distribution)

En revanche, le titre dématérialisé permet, contrairement au titre papier, le paiement au centime près des différents achats, sans limite du nombre de ces achats et dans la limite du plafond quotidien. A noter que la réglementation interdit le « rendu » de monnaie sur un titre papier.

Le passage au titre-restaurant dématérialisé est-il obligatoire ?

Le titre-restaurant dématérialisé (utilisant un support carte ou autre, par exemple le téléphone mobile) a fait l'objet d'un décret le 6 mars 2014. Ce texte institue la possibilité pour l'entreprise de **choisir indifféremment entre le titre papier traditionnel et le titre dématérialisé**, en conservant dans les deux cas l'ensemble des avantages fiscaux et sociaux qui sont associés au titre-restaurant. Les avantages sont également identiques pour le salarié (exonération d'impôt sur le revenu de la contribution de l'employeur au titre-restaurant).

Les pouvoirs publics n'ont donc pas inclus dans leur texte une quelconque obligation de passage au titre-restaurant dématérialisé.

Le titre-restaurant traditionnel sur support papier va-t-il disparaître ?

A ce jour, aucun texte ne prévoit de supprimer les titres-restaurant sous leur forme papier.

Pour autant, l'ensemble des acteurs – émetteurs de titres-restaurant, entreprises clientes, restaurateurs et commerçants affiliés, et les collaborateurs eux-mêmes – peuvent s'y retrouver de voir se développer l'offre de titres-restaurant dématérialisés. Pour des raisons de simplicité de gestion, de facilité d'utilisation, du respect strict de la réglementation et de sécurité du support.

Dois-je choisir entre le titre papier et le titre dématérialisé ?

Absolument pas. La réglementation relative au titre-restaurant autorise une coexistence de sa version papier avec ses versions dématérialisées, pour les entreprises et leurs collaborateurs qui le souhaitent. Ce libre choix peut se traduire de deux manières, en informant les représentants du personnel :

- Pour respecter le choix de chaque collaborateur : l'entreprise peut proposer à ses salariés d'opter pour l'une ou l'autre des deux solutions et demander à son (ses) émetteur(s) de titres-restaurant de livrer pour une partie des effectifs, des titres-restaurant dématérialisés, et pour l'autre des titres papier.
- Pour aider au passage progressif de tous aux titres-restaurant dématérialisés : l'entreprise peut aller plus loin en proposant à chaque salarié un mix de titres papier et de titres dématérialisés (par exemple 50/50). Cette solution permet en plus d'accompagner le changement auprès des salariés en évitant une transition trop brutale.

Ces choix sont réversibles, ce qui permet à l'entreprise de tester différentes configurations avant de pérenniser celle qui présente le meilleur compromis entre ses besoins de fonctionnement et les attentes de ses collaborateurs.

Quel intérêt concret pour mon entreprise si elle passe à la carte Ticket Restaurant® ?

L'entreprise qui choisit le titre Ticket Restaurant® dématérialisé peut en attendre plusieurs avantages concrets, sur le plan économique et organisationnel, ainsi qu'en termes d'image :

- La disparition de la majeure partie des frais, des délais et des risques liés à la livraison (grève, perte, vol,...) : l'émetteur des titres Ticket Restaurant® dématérialisés, hormis la délivrance initiale ou le renouvellement des cartes aux bénéficiaires, n'a plus besoin d'acheminer mensuellement les titres, puisque les comptes personnels sont rechargés à distance.

- Des opérations de distribution simplifiées et sécurisées : le processus de commande mensuelle des titres Ticket Restaurant® dématérialisés s'opère en une fois pour l'ensemble des bénéficiaires, depuis le poste de travail du gestionnaire RH, et au travers d'une interface simplifiée.
- Une image de modernité, pour l'interne comme pour l'externe.

Une fois le rechargement des comptes effectué par l'émetteur des titres Ticket Restaurant®, il n'y a plus lieu de procéder aux opérations de distribution (de la main à la main ou par courrier) des titres Ticket Restaurant®, comme cela se produit avec leur version papier.

Pourquoi certains restaurateurs refusent-ils les titres dématérialisés ?

Rien n'oblige un restaurateur à accepter un titre-restaurant, qu'il soit papier traditionnel ou dématérialisé. Mais le risque de voir s'éloigner une clientèle potentielle importante les y incite fortement. C'est pourquoi les affiliés au titre-restaurant papier traditionnel ont été invités avec succès à accepter les titres-restaurant dématérialisés sur support carte. Ainsi, au 30 août 2016, 130 000 points de vente avaient accepté une transaction carte Ticket Restaurant®.

Pourquoi certains terminaux de paiement n'acceptent-ils pas (ou plus) les titres-restaurant dématérialisés ?

Les montées de version des cartes et corollairement des TPE, pour le confort d'utilisation des bénéficiaires comme pour celui des restaurateurs et commerçants, nécessitent des mises à jour régulières. Faute de contrats de maintenance adaptés, ou par négligence, **des situations d'incompatibilité passagère peuvent donc se produire, qui sont rapidement résolues, à condition que l'affilié prenne les mesures en ce sens.**



Que répondre aux salariés et aux partenaires sociaux qui craignent pour la sécurité des données personnelles ?

La protection des données personnelles fait l'objet en France d'une réglementation détaillée, dont l'application est contrôlée par la Commission Nationale Informatique & Libertés (CNIL). Les acteurs du titre-restaurant dématérialisé sont tenus de respecter les règles en matière de stockage et de communication des informations issues des transactions. Quant aux traitements de données à des fins statistiques, ils ne peuvent s'effectuer que sur des données anonymisées.

Le paiement dématérialisé avec le smartphone est-il envisagé ?

Il est même d'actualité puisque les titulaires d'une carte Ticket Restaurant® se voient désormais proposer par Edenred France l'utilisation de l'application Apple Pay, qui sécurise les paiements mobiles et leur permet de régler leurs achats rapidement et facilement. Edenred France a été choisi par Apple pour le lancement d'Apple Pay en France. Premier du genre en France, ce partenariat concerne aussi bien les smartphones iPhone que la montre connectée Apple Watch. Les paiements s'effectuent sur le terminal de paiement (TPE) sans contact du restaurateur ou du commerçant, qui doit donc en être équipé.

Le titre-restaurant dématérialisé est-il moins souple dans son utilisation ?

Parmi les craintes exprimées à l'encontre du titre-restaurant dématérialisé, le manque de souplesse dans son utilisation revient régulièrement : « Je ne peux plus l'utiliser le soir » ; « Je ne peux plus l'utiliser le week-end au restaurant » ; « Je ne peux plus en donner à mes enfants » ; « Je ne peux plus en laisser au SDF dans la rue ». Il faut rappeler que les avantages associés au titre-restaurant dématérialisé ou papier (exonération de charges pour les entreprises, exonération d'impôts sur le revenu de la contribution de l'employeur au titre-restaurant pour les bénéficiaires) sont assujettis à des règles strictes : utilisation personnelle, à hauteur d'un montant maximum de 19 euros par jour*.

Outre ces règles souvent oubliées, il faut noter que les titres-restaurant dématérialisés apportent aussi des éléments de souplesse supplémentaires. Ainsi, la carte Ticket Restaurant® permet de payer des repas ou des produits éligibles, jusqu'à 19 euros par jour, en autant de fois que désiré par le salarié.

De plus, la carte est valable tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés**. Par ailleurs, chaque transaction est enregistrée au centime près. Ce qui permet au salarié d'éviter de payer trop cher sa consommation, avec un titre-restaurant sur lequel il ne peut recevoir de monnaie.

Une souplesse renforcée par la sécurité de ces titres-restaurant dématérialisés : si le bénéficiaire perd sa carte, il peut faire opposition pour ne pas perdre ses titres-restaurant. Plus de titres papier laissés dans une poche de jean et passés à la machine. Plus de titres volés dans un sac laissé ouvert au bureau ou au café. Enfin, on notera la praticité de la carte, toujours sur soi à la différence du carnet papier que l'on est souvent amené à oublier.

Que faire si un salarié refuse de recevoir ses titres sous forme dématérialisée ?

En tant qu'employeur, vous êtes en mesure d'imposer le type de support à vos salariés. Un salarié peut néanmoins refuser l'avantage social que représente le titre-restaurant et ce, quel que soit le support.

C'est pour éviter ce type de situation que nous proposons un accompagnement dans les différentes phases de mise en place de la carte. Une communication en amont de l'arrivée des cartes permet de lever les freins auprès des salariés et de favoriser l'utilisation du support carte.

Pourquoi choisir la carte pour dématérialiser et pas le smartphone ?

La technologie de la carte est mature, pérenne, et accessible à tous : les bénéficiaires qui ont l'habitude de ce support, et les affiliés, qui le pratiquent depuis longtemps pour les paiements en cartes bancaires.

Edenred France avance très rapidement sur le paiement mobile. Cependant même si le paiement par smartphone tend à se démocratiser, nous sommes encore loin d'une telle généralisation de son usage à toutes les populations. Il existe en particulier une fracture générationnelle, mais aussi une fracture sociale.

En effet, tout le monde ne dispose pas d'un tel objet, encore coûteux voire complexe à utiliser.

La carte, pour l'heure, représente au contraire un vecteur puissant de démocratisation du titre-restaurant dématérialisé.

Son succès actuel n'empêche évidemment pas les acteurs du titre-restaurant de travailler activement à mettre sur pied une offre complémentaire de dématérialisation à l'aide du smartphone.



(*) Le législateur a fait évoluer les textes de manière à permettre une dépense d'un maximum de 19 euros par jour, avec le titre-restaurant dématérialisé comme avec le titre papier. Dans ce dernier cas, pour jouir totalement de cette possibilité, il faut donc que la valeur faciale du titre soit un diviseur de 19 (9,50 euros). (**) Sauf cas prévus par la loi et demande express de l'employeur.

Témoignages



CIG PETITE COURONNE



NESPRESSO



NOVENCIA



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERDUN

“ L'innovation sans brutalité, une nécessité ”

Le Centre Interdépartemental de Gestion de Petite Couronne, en région parisienne, a pris la décision de proposer la carte Ticket Restaurant® à ses salariés en mai 2015, après plusieurs réunions d'information, avec les représentants du personnel comme avec ses 250 collaborateurs. « Nous avons entamé la réflexion en 2014, lors du renouvellement du marché titre-restaurant » explique sa DRH, Anne Wahl. « Nous poursuivons plusieurs objectifs : d'une part prolonger notre politique d'innovation dans les méthodes de travail, qui passe notamment par la dématérialisation de nombreux processus internes. D'autre part, l'amélioration de la sécurité et de la rapidité des distributions de titres ».

En effet, si environ 200 salariés travaillent au siège de Pantin (93), ils sont plusieurs dizaines à être détachés de façon permanente ou provisoire dans les collectivités affiliées. « A la clé, il y avait des pertes de carnets, lors des envois par courrier à ces personnels en déplacement. Et un temps conséquent passé à la distribution au siège, que ce soit côté RH ou côté salariés, quand ils venaient chercher leurs titres ».

Malgré ces avantages concrets, la réticence de certains collaborateurs demeure problématique lors de l'introduction de la carte Ticket Restaurant®. « C'est pourquoi nous avons temporisé et laissé le choix aux salariés, sauf le personnel remplaçant à qui nous ne proposons plus que l'option dématérialisée ».

Avec un an de recul, la DRH du CIG constate avec satisfaction un doublement des cartes en circulation, un succès qu'elle attribue à la fois aux efforts de communication et de formation en amont, mais aussi à la proposition d'une transition douce aux salariés. « Les équipes d'Edenred France n'ont pas ménagé leur peine ni leur temps, intervenant lors des premières distributions de cartes aux salariés, ou encore pour former la gestionnaire en charge des commandes. Mais face aux réactions assez vives du début, l'essentiel a bien été de laisser du temps pour cet accompagnement du changement ». Une patience qui a également payé auprès des commerçants locaux qui se sont progressivement convaincus, pendant cette période, d'utiliser leurs terminaux pour accepter le nouveau moyen de paiement.

“ Bien informés, l'acclimatation à la carte de nos salariés n'a pris que quelques semaines ”

Avec ses 1400 salariés, la filiale du géant Nestlé a décidé de passer à la carte Ticket Restaurant® au printemps 2015, pour une mise en œuvre dès le mois de septembre. « L'initiative est venue de notre service paie et administration du personnel » se souvient Hélène Gemahling, la DRH de Nespresso. « En effet, la gestion et la distribution des titres papier, dans une configuration d'entreprise très éclatée, puisque nous comptons une trentaine de boutiques sur le territoire et plus de 100 commerciaux terrain, prenaient jusqu'à cinq jours de travail par mois ».

Après une information des partenaires sociaux et plusieurs communications auprès des salariés, le grand saut s'est déroulé sans anicroche notable. « Au bout de quelques semaines, les questions qui s'étaient posées pendant la préparation du projet se sont estompées. Il faut dire qu'Edenred France n'a pas lésiné sur les moyens d'information, avec notamment des envois réguliers de documents précisant les modalités d'utilisation du nouveau support ».

Au rayon des bonnes surprises, les salariés ont ainsi constaté très rapidement que les restaurants et les commerces qu'ils fréquentaient habituellement, acceptaient déjà pour la plupart le nouveau moyen de paiement. « Et les rares commerçants réticents ont vite fait le nécessaire pour ne pas perdre leur clientèle ».

« Je pense qu'avec une moyenne d'âge de 32 ans dans l'entreprise, et une stratégie affirmée de digitalisation de nos processus, y compris à la DRH, le terrain était favorable » constate Hélène Gemahling. « Le projet nous a d'ailleurs fourni l'occasion d'un dialogue approfondi sur l'innovation. Et pas seulement ! Nous en avons aussi profité pour rappeler l'importance du déjeuner et d'une bonne nutrition, et le rôle central du titre-restaurant dans cette optique ». Quant au service d'administration du personnel, il ne consacre plus qu'un jour par mois à la gestion des cartes Ticket Restaurant®!

Les points clés :

- Une bonne information des salariés en amont
- Des cartes Ticket Restaurant® rechargées rapidement en début de mois
- Un réseau d'affiliés dense
- L'arrivée du paiement mobile

“ Un « avantage » dématérialisé... et d'autres en sus pour convaincre ”

« Nous avons longtemps versé des primes repas à nos 300 collaborateurs, qui pour la plupart déjeunent sur les sites de nos clients ». Une solution couteuse pour Novencia, une ESN (ex-SSII) spécialisée dans les métiers de la banque et de la finance. Elle est, de plus, regardée avec suspicion par l'URSSAF qui y voit une rémunération déguisée lorsque la présence chez le client se pérennise, d'autant qu'il n'existe pas de contrôle sur l'usage réel de cette prime.

C'est d'ailleurs à la suite d'une intervention de l'organisme social que Novencia choisit d'une part de proposer des titres-restaurant à ses salariés, d'autre part de retenir la solution de dématérialisation préconisée par Edenred France. Pour Delphine Saron, responsable administrative et financière, le passage à la carte Ticket Restaurant®, en l'absence de conduite d'habitudes antérieures prises avec les titres papier, aurait donc dû s'avérer facile ? « Détrompez-vous : nous nous sommes aperçus que nos salariés avaient une idée bien précise des usages dérivés associés au papier. Le titre-restaurant fait vraiment partie du paysage des moyens de paiement dans ce pays ! Ils avaient donc, eux-aussi, des réticences par rapport aux règles induites par l'usage de la carte, comme la limite des 19 euros quotidien ou de l'utilisation le dimanche ».

Le management a donc pris le temps de communiquer longuement sur le sujet, à l'occasion notamment des réunions trimestrielles d'information organisées pour des collaborateurs d'ordinaire dispersés sur de nombreux sites clients en Ile-de-France. « Du côté administratif, nous avons été rapidement convaincus et organisés. Nos salariés sont en effet habitués à remonter leurs emplois du temps effectifs via l'ERP de l'entreprise. Une simple extraction vers un fichier Excel transmis de façon dématérialisée à Edenred France et nous pouvons ajuster précisément les demandes de crédit sur les cartes Ticket Restaurant® au nombre de jours travaillés ».

Pour convaincre les salariés, outre la carte de l'information, la direction a joué celle de la fidélisation, en boostant au passage les avantages proposés aux collaborateurs : chèques culture, chèques cadeaux et même abondamment de l'épargne salariale... « Il est vrai que dans nos métiers, le turnover élevé constitue une préoccupation permanente pour le management » concède Delphine Saron. Dans un tel contexte, le mot « avantages » retrouve sans doute plus de sens... et de portée !

“ Vaincre les réticences liées à la technicité ”

C'est en septembre 2015 que la nouvelle communauté d'agglomération, créée quelques mois auparavant, a décidé d'offrir des titres Ticket Restaurant® à ses agents. « Auparavant, dans les différentes collectivités concernées, la distribution de titres était l'œuvre du Comité d'Action Sociale qui leur en accordait une vingtaine par trimestre. Désormais, les agents remplissant les conditions en perçoivent 15 par mois, douze fois par an, ce pour tenir compte des périodes de congés et du vendredi après-midi non travaillé ».

Jérôme Rogé, au service du personnel de la DRH, a participé à la mise en œuvre du projet, qui s'est vite concrétisé par le choix de la carte Ticket Restaurant®. « Dans la mesure où il s'agissait d'un nouvel avantage, il n'y a pas eu beaucoup de réticences à utiliser directement le titre de paiement dématérialisé, puisqu'il y avait un gain de pouvoir d'achat conséquent associé ».

Certains collaborateurs ont cependant choisi, au moins les premiers mois, de ne pas bénéficier de la carte, considérant que son usage serait trop compliqué, ou trop restrictif. « Ils ont en fait attendu de voir comment leurs collègues s'en servaient et certains sont revenus vers moi quelques mois après la mise en route, pour me demander de leur fournir une carte ».

L'attentisme, ce n'est pas vraiment le genre de Jérôme Rogé qui, au contraire, a pris les devants avec les commerçants locaux, avant même le lancement du projet, pour les informer et leur donner des conseils sur la mise en conformité de leurs terminaux de paiement. « Globalement, leur accueil a été excellent. Leur gestion de caisse est simplifiée et, ceux qui recevaient de grands nombres de titres Ticket Restaurant® apprécient particulièrement de ne plus devoir les envoyer par la Poste en recommandé ».

Décidément très à l'écoute des personnes concernées, il souligne aussi qu'il faut faire attention, dans ce processus dématérialisé, à bien accompagner les personnes peu à l'aise avec la technologie, ou mal équipées : « tout le monde n'a pas accès à internet, ou ne dispose pas d'un smartphone. Certains ont même des difficultés à envoyer des sms. Du coup, et avec leur accord, lorsque ces personnes veulent connaître le solde de leur carte, c'est moi qui en fait la demande par sms, et qui leur communique ensuite ».

Vos quatre bonnes raisons de passer à la carte Ticket Restaurant® avec Edenred



Leader mondial et historique des services prépayés aux entreprises, Edenred France a lancé la carte Ticket Restaurant® en France, le 2 avril 2014. Une solution moderne, pérenne et maîtrisée, déjà déployée dans 19 pays. Dans l'Hexagone, plus de 2 000 entreprises et 240 000 bénéficiaires ont déjà franchi le pas, en toute confiance.

1 La Carte Ticket Restaurant®, Leader en France

+ de
5 700
clients

+ de
430 000
bénéficiaires

+ de
52 millions
de transactions



du marché du titre-restaurant, Ticket Restaurant® est leader en France*

Vous bénéficiez avec Edenred France :

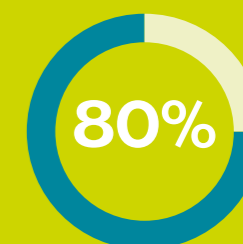
- D'une expertise éprouvée
- D'un accompagnement au quotidien (Élu Service Client de l'année 2014, 2015, 2016 et 2017)
- De services pour une expérience clients et bénéficiaires unique.

* Source : CNTR

2 L'expertise du numéro 1 mondial dans la dématérialisation des titres prépayés

Edenred commercialise des solutions prépayées dématérialisées depuis de nombreuses années. + de 80% des solutions «Avantages aux salariés» seront dématérialisées d'ici à 2020.

Aujourd'hui, les titres-restaurant dématérialisés sont proposés dans 21 pays, sur les 42 où le Groupe est présent.



des solutions dématérialisées d'ici 2020

3 Toute la puissance du réseau Ticket Restaurant® au service du succès de la carte Ticket Restaurant®

Depuis 1962, le succès d'Edenred en France s'appuie sur un réseau d'affiliés au titre-restaurant, qui compte à ce jour 180 000 établissements de restauration en France : restaurants traditionnels, restauration rapide ou livrée, grandes et moyennes surfaces, traiteurs, boulangeries-pâtisseries...

Après 3 ans de mise en oeuvre, 130 000 affiliés ont déjà accepté une transaction carte Ticket Restaurant®.



des transactions sont réalisées à l'heure du déjeuner

4 Edenred France, l'expérience des solutions prépayées dématérialisées

Edenred France a déjà déployé avec succès plusieurs solutions prépayées dématérialisées

- Les cartes Ticket Kadéos Préférence® et Ticket Kadéos Culture® d'Edenred France sont des cartes à piste prépayées, nominatives, valables en magasin et sur Internet. La carte Ticket Kadéos Préférence® peut être utilisée par les salariés dans de nombreux univers de consommation : Mode & accessoires, Beauté & bien-être, High-tech, Sports, Maison & jardins, Voyages, Vie pratique... La carte Ticket Kadéos Culture® permet, quant à elle, d'acheter des biens et services culturels : livres, musique, vidéos, tickets d'entrées pour les musées et monuments, places de spectacles et de cinéma... Elle est notamment acceptée dans plusieurs milliers de librairies. Notre solution cadeau 100% dématérialisée e-Ticket Kadéos® complète cette offre. Elle est valable sur une boutique en ligne dédiée qui donne accès à des millions de références : billetterie, cartes-cadeaux, cadeaux, voyages...
- La carte cadeau Ticket Kadéos® Universel s'utilise dans plus de 32 millions de points de vente et sites Internet en France

et à l'international. Ticket Kadéos® Online, le chèque cadeau 100% dématérialisé, complète cette offre.

- Le Ticket CESU, pour le paiement des services à la personne, lancé en 2006, existe aussi au format électronique. Les Ticket CESU Online sont alloués sur un compte personnel et sécurisé sur internet, à partir duquel les collaborateurs/ bénéficiaires peuvent consulter leur solde, gérer leur compte et déclencher les paiements de leurs intervenants. Plus de 3 000 entreprises et 320 000 bénéficiaires ont adhéré à ce dispositif depuis son lancement.
- En septembre 2014, Servicarte, filiale Edenred en France, a lancé Ticket Travel Pro®, sa carte de gestion des frais professionnels. Avec Ticket Travel Pro®, Edenred France propose aux entreprises une solution intégrée, leur permettant d'optimiser les dépenses liées aux déplacements de leurs salariés. Dédiée à la maîtrise des frais professionnels au quotidien, la carte Ticket Travel Pro® est une carte de paiement internationale Business MasterCard® paramétrable, qui permet de régler tous les frais liés aux déplacements professionnels dans la limite des catégories de dépenses autorisées par l'employeur.



Edenred, inventeur de Ticket Restaurant® et leader mondial des services prépayés aux entreprises, conçoit et gère des solutions qui améliorent l'efficacité des organisations et le pouvoir d'achat des individus.

Les solutions proposées par Edenred garantissent que les fonds attribués par les entreprises seront affectés à une utilisation spécifique. Elles permettent de gérer : les avantages aux salariés (Ticket Restaurant®, Ticket Alimentación®, Ticket CESU, Childcare Vouchers®...), les frais professionnels (Ticket Travelpro®, Ticket Car®, Ticket Clean Way®, Repom...) ainsi que la motivation et les récompenses (Ticket Compliments®, Ticket Kadéos®, ...)

Le Groupe accompagne également les institutions publiques dans la gestion de leurs programmes sociaux.

Coté à la Bourse de Paris, Edenred est présent dans 42 pays avec 6 300 collaborateurs, 680 000 entreprises et collectivités clientes, 1,4 million de prestataires affiliés et 42 millions de bénéficiaires. En 2015, Edenred a réalisé un volume d'émission de 18,3 milliards d'euros.

Fort de 700 collaborateurs, Edenred France déploie ses solutions auprès de 120 000 entreprises et collectivités clientes, 6,7 millions d'utilisateurs et 380 000 prestataires affiliés. Ticket Restaurant® ainsi que les autres dénominations des programmes et services proposés par Edenred sont des marques déposées dont le groupe Edenred est propriétaire.

En savoir plus

www.edenred.fr
www.ticketrestaurant.fr

f <https://www.facebook.com/Edenred-France-1647846115448547/>

t @EdenredFrance

in fr.linkedin.com/company/edenred-france

ManagerAttitude
by **Edenred**



*Catégorie Services prépayés aux entreprises - Étude Inference Operations - Viséo CI - mai à juillet 2016 - Plus d'infos sur escda.fr.
EDENRED FRANCE, S.A.S au capital de 464.966.992€ dont le siège social est situé 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff – 393 365 135 R.C.S. Nanterre – TVA Intra Communautaire : FR 13 393 365 135. – n° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours: IM092150009 – Assurance RCP : GENERALI IARD, 7 boulevard Haussmann, 75009 PARIS – Garant : ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV, 159, rue Anatole France (Bâtiment B – CS 5011) – 92596 LEVALLOIS-PERRET Cedex – immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 027 496 en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance. Les marques mentionnées sur ce document sont enregistrées et propriété de EDENRED S.A. ou des sociétés de son groupe ou des sociétés partenaires dont EDENRED FRANCE S.A.S détient des droits d'utilisation. Livre blanc réalisé par la Direction Communication d'Edenred France - Crédit photos : Edenred France et Shutterstock. Aout 2017.

